

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1320
75 - Paris
ASSOCIATIONS
Créations

Déclaration à la préfecture de police

UP'CAPEJS (UNION NATIONALE DES PROFESSEURS DU CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT DES JEUNES SOURDS).

Objet : faire connaître le métier de Professeur CAPEJS auprès des employeurs, des organismes de contrôle, des partenaires, du grand public et des autres acteurs de l'enseignement auprès des jeunes sourds et malentendants ; sensibiliser et informer sur la scolarisation des élèves sourds et malentendants (la surdité, ses conséquences, les modes de communication et les implications pédagogiques) les différents acteurs concernés, familles, élèves (sourds et entendants), professeurs non spécialisés ; développer des espaces de partage, de travail et de réflexion autour de thématiques de l'enseignement spécialisé auprès des jeunes sourds et malentendants ; promouvoir la mise en œuvre pédagogique du projet du jeune et l'adaptation de l'enseignement et du mode de communication, en lien avec les familles ; contribuer à l'égalité des chances, au développement de la vie sociale et d'une insertion sociale et professionnelle du jeune sourd ou malentendant ; valoriser la diversité des profils des professeurs CAPEJS (niveaux scolaires, matières enseignées, parole LSF/vocale) et notamment la présence d'enseignants sourds rendue possible par la formation CAPEJS, l'une des premières formations universitaires diplômantes pour les professionnels sourds ; recenser et analyser les pratiques professionnelles pour pouvoir apporter notre expertise pédagogique d'enseignant spécialisé aux acteurs concernés ; avoir une fonction de vigilance et d'alerte sur l'évolution de la pratique pédagogique et les conditions d'enseignement du professeur CAPEJ ; l'association pourra interpeller, le cas échéant, les acteurs concernés ; avoir une fonction de vigilance et d'alerte sur les conditions de scolarisation des jeunes sourds, malentendants ; l'association pourra interpeller, le cas échéant, les acteurs concernés ; garantir la liberté syndicale, politique et religieuse à chacun de ses membres, l'UP'CAPEJS n'étant pas un syndicat de professionnels et se voulant apolitique et areligieux

Siège social : 283, rue de Charenton, 75012 Paris.

Date de la déclaration : 15 mai 2018.